

COMMUNICATION CORONAVIRUS (COVID 19) Bulletin N°45



Le 05/05/2020

1. Des nouvelles des internats

Les Réaux : Les résidents sont toujours en forme même si le confinement leur pèse de plus en plus. Plusieurs d'entre eux demandent quand ils pourront partir en week-end. Les faire patienter, sans vraiment pouvoir donner d'échéance, devient de plus en plus difficile.

Soline, psychomotricienne, accompagnée de Céline, psychomotricienne de l'EME ont accompagné quelques résidents dans le jardin ce matin, mais cela n'a pas duré longtemps car le temps n'était pas de la partie ! Tous regrettent beaucoup les jeux d'extérieur.

Aujourd'hui, le foyer a mis en œuvre sa procédure « visites familles » dans la salle kiné aménagée à cet effet. Après avoir envoyé la demande de visite et l'attestation sur l'honneur, entrée des familles par le jardin, prise de température, proposition de masques pour ceux qui n'en ont pas, nettoyage des mains au gel hydro alcoolique, rappel des gestes barrières et signature du registre spécifique. Arrivée du résident par l'intérieur du foyer et positionnement derrière les deux tables et la signalétique au sol... Voilà les échanges tant attendus ont commencé !!!



Philippe et son frère Jean-Michel, heureux de se retrouver.



La maman et Hamid, frère de Zohra étaient ravis de se revoir, même s'ils étaient très frustrés de ne pouvoir l'embrasser et la cajoler !!!



Désinfection de rigueur entre les deux visites. Aurélia, secrétaire s'y est attelée, élargissement des missions durant cette crise du covid-19 !!!

La Plaine : Les résidents se portent bien même si le temps pluvieux les rend quelque peu mélancoliques.

Deux familles ont pu visiter leur proche aujourd'hui pour le plus grand plaisir des deux mamans concernées et la joie de Karine et Luc.

2. Les grandes lignes du plan de déconfinement pour les personnes en situation de handicap communiqué de presse du 4 mai 2020 du secrétariat...

Le plan de déconfinement des personnes en situation de handicap est en cours d'élaboration, en concertation avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées et les associations du secteur. Un communiqué de presse en précise les lignes générales.

- Un principe d'action : le refus d'une discrimination du handicap au regard d'une vulnérabilité supposée
- Protéger les personnes en situation de handicap les plus exposées au risque Covid-19 en accompagnant leur choix de poursuite d'un accompagnement du domicile au temps plein en établissement.
- Aucune personne en situation de handicap ne se verra imposer de confinement prolongé : il s'agira d'accompagner le choix des personnes et des familles, notamment au travers d'une communication accessible et adaptée, d'outils d'aide à la décision ainsi que de mesures de soutien renforcées.
- Il est fortement recommandé que les personnes en situation de handicap à risque portent un masque grand public à domicile en présence de visiteurs et lorsqu'elles sont amenées à sortir de chez elles.
- Accompagner le retour à l'école et l'emploi dès le 11 mai : Le Gouvernement, fidèle à son engagement en faveur d'une société inclusive, a souhaité que les enfants et personnes en situation de handicap puissent retourner à l'école et au travail en même temps que tout le monde, tout en bénéficiant des mesures de protection appropriées.
- Les élèves en situation de handicap pourront faire leur rentrée comme les autres écoliers, selon le même calendrier et la même méthode que ceux fixés par le Premier ministre. Ils font partie des publics prioritaires identifiés par l'Education nationale. Les externats seront également progressivement réouverts, quel que soit l'âge des enfants, dans le respect des consignes sanitaires, et selon un projet de reprise travaillé avec les personnes elles-mêmes et leur famille.
- La protection sanitaire des élèves et des professionnels constitue, dans ce cadre, une priorité, de même que la poursuite de l'accompagnement à domicile en tant que de besoin.

3. Les ESAT

La doctrine de reprise d'activité des ESAT a été publiée par l'ARS dimanche dernier.

Les travailleurs en situation de handicap dont le confinement avait conduit leur entreprise à arrêter son activité sur site, sans possibilité de télétravail, pourront reprendre le travail au même titre que les autres salariés.

Les ESAT pourront engager la reprise progressive et adaptée de leur activité dès avant le 11 mai, pour permettre à la fois le renforcement de l'accompagnement des travailleurs qu'ils comptent en leur sein et la relance de leur activité commerciale.

4. Poursuivre les mesures de simplification administrative pour les droits des usagers

Le PAT Boucles de Seines comme les autres antennes de la MDPH78, en cohérence avec les modalités de reprise des autres services publics et notamment les services départementaux, ont maintenu durant la période de déconfinement les modalités d'accueil téléphonique renforcé et l'usage des outils de communication à distance pour les rendez-vous, et reprendront progressivement et de manière adaptée aux situations locales leur accueil physique.

Durant la période de confinement, des mesures visant à protéger les personnes en situation de handicap dans leurs droits ont été prises. Toutes les personnes ayant des droits ou des prestations arrivant à expiration entre le 12 mars et le 31 juillet, ou arrivés à expiration avant le 12 mars mais n'ayant pas été renouvelés, voient ces derniers automatiquement prolongés pour 6 mois sans aucune démarche à accomplir auprès des PAT.

C'est dans ce même esprit que des simplifications complémentaires d'accès aux droits seront mises en œuvre après le 11 mai, tout particulièrement s'agissant des orientations scolaires. Ces assouplissements permettront d'assurer la préparation de la rentrée scolaire 2020/2021 dans les meilleures conditions pour les enfants en situation de handicap et leurs familles, en prévenant tout risque de rupture d'orientation.

5. Lignes directrices relatives à la réouverture progressive et encadrée des accueils de jour en externats medico-sociaux

La doctrine ARS nous a été transmise hier quant à la reprise des accueils de jour en externats médicosociaux pour que celle-ci puisse s'organiser progressivement à compter du 11 mai. Elles sont complétées par des consignes spécifiques à la reprise des accompagnements scolaires en milieu ordinaire (élaborées conjointement avec le ministère de l'Education nationale) et, en tant que de besoin, des consignes spécifiques à certains types d'établissements ou services.

Les Directions de nos établissements et services vont faire des propositions prenant en compte les items suivants :

- La situation de chaque personne handicapée
- Le choix des familles
- L'organisation des modalités d'accompagnement en fonction du choix des familles ;
- L'estimation des capacités d'accueil en fonction des règles de distanciation physique ;
- Les besoins en masques, gel hydro alcoolique, gants...
- Les modalités d'organisation des transports ; la mobilisation des familles pourra être encouragée, en fonction des possibilités, pour faciliter la reprise.
- L'estimation des besoins de renfort RH.

Cette démarche est initiée dès à présent, et sans attendre le 11 mai, par les organismes gestionnaires qui devront envoyer à l'ARS le plan de reprise progressive d'activité pour chacun des ESMS.

Les plans de reprise d'activité seront à présenter au personnel et aux familles des personnes accueillies. Le CVS ou groupe d'expression organisé selon les modalités les mieux adaptées, sera privilégié en tant que mode de diffusion et explications pour les familles. En ce qui concerne les usagers, le travail socio-éducatif y trouvera un sujet de choix.

Les CSE en seront également informés : le 11 mai pour l'APAJH Yvelines et le 13 mai pour le GBS.

Une charte associative adaptée à chaque type de structure sera élaborée et soumise pour avis préalable demandé aux familles avant la reprise des accompagnements des usagers.



